



DECLARATION DE CANDIDATURE
POUR LES ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES USAGERS
AU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE SMRE - 104

SCRUTIN du 06 au 20 mars 2017

Je soussigné(e) *Mme, M. ROOSE Antoine*

Etablissement d'inscription :

- LILLE 1 ULCO ARTOIS
 UVHC Ecole des Mines de Douai Ecole centrale
 LILLE 2

Filière doctorale :

- Molécules et Matière Condensée
 Optique, Lasers, Physico-Chimie de l'Atmosphère
 Ingénierie des Fonctions Biologiques
 Géosciences, Ecologie, Paléontologie, Océanographie

Laboratoire d'accueil : *PhLAM*

Declare être candidat(e) titulaire au CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE SMRE - 104 et souhaite diffuser une profession de foi

- Oui Non

Je soussigné (e) *M. BOUCHAFRA Yassine*

Etablissement d'inscription :

- LILLE 1 ULCO ARTOIS
 UVHC Ecole des Minés de Douai Ecole centrale
 LILLE 2

Filière doctorale :

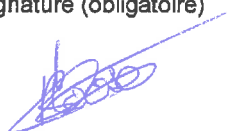
- Molécules et Matière Condensée
 Optique, Lasers, Physico-Chimie de l'Atmosphère
 Ingénierie des Fonctions Biologiques
 Géosciences, Ecologie, Paléontologie, Océanographie

Laboratoire d'accueil : PHLAM

Déclare être suppléant(e).

Candidature faite à Villeneuve d'Ascq, le 23 Fev 17

Le/la candidat(e) Titulaire
Signature (obligatoire)

Antoine Rooste


yassine BOUCHAFKA
OLLCA

Le/la candidat(e) Suppléant(e)
Signature (obligatoire)





Les candidatures sont à déposer auprès du coordinateur de l'ED SMRE, avant le 01 mars 2017, à l'adresse suivante :

Université de Lille, sciences et technologies
Ecole doctorale SMRE
Elections au conseil de l'ED SMRE
A l'attention de C. Van Brussel, coordinateur de l'ED SMRE
Cité scientifique, Bât SN2, bureau

Les candidatures doivent être accompagnées d'une déclaration de candidature complétée et signée par chaque candidat.

Chaque candidat peut désigner un suppléant. Il devra faire l'objet d'une désignation lors du dépôt de sa candidature. Le suppléant ainsi désigné pourra siéger au conseil si le représentant élu ne peut le faire.

Pièce à joindre : Les candidats doivent joindre à leur déclaration de candidature une **copie de la carte d'étudiant ou à défaut d'un certificat de scolarité de l'année universitaire en cours**.

Des professions de foi pourront être jointes aux candidatures. Elles devront être transmises lors du dépôt de candidature.

Il est laissé au soin du candidat de réaliser et de transmettre à l'ED SMRE une copie électronique de la profession de foi, dans la limite de deux pages (un recto et un verso maximum) en noir et blanc.

Les candidatures seront publiées, ainsi que les éventuelles profession de foi des candidats, sur le site internet de l'Ecole doctorale SMRE dans la rubrique « élections au conseil de l'ED ».